

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 25 janvier 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 25 janvier 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (457r, 458r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 25 janvier 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48011>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 janvier 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

RésuméFaute de pouvoir apprécier les employés de l'usine du Familistère, Godin autorise André à faire les augmentations d'appointements qu'il juge utile, mais signale que les augmentations pour Allizart et Bourdanchon lui semblent un peu fortes. Sur ce qu'André appelle juger sur le travail. Sur la retenue faite aux employés des ateliers : Godin indique qu'il pense augmenter la journée de travail au-dessus de 10 heures uniquement dans des « circonstances extrêmes ». Sur le remplacement par Dessons-Froment de Guernut, qu'il a toujours considéré comme un mauvais employé. Godin autorise enfin André à mettre Poulet aux appointements.
Support

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Allizart \[monsieur\]](#)
- [Bourdanchon \[monsieur\]](#)
- [Dessons-Froment \[monsieur\]](#)
- [Guernut \[monsieur\]](#)
- [Poulet \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 25 Janvier 77

Cher Monsieur André,

L'impossibilité où je suis depuis longtemps d'apprécier les employés de l'usine ne me permet pas d'avoir une opinion sur l'ensemble des augmentations d'appointements que vous proposez. Je ne puis donc que vous autoriser à faire ce que vous croyez utile.

Je crois seulement devoir vous faire observer que les augmentations proposées pour Calligant et Bourdanchon me paraissent un peu fortes. Je préférerais vous les voir partager en deux, sans accorder le supplément dans quelques mois, si vous persistez à penser qu'il en soit mérité.

Vous me dites que vous n'avez eu que le travail en vue, ces paroles peuvent s'interpréter de différentes manières, car pour la perfection du travail il faut de l'intelligence, de l'exactitude et de la ténacité.

Ces sont là des choses dont il faut avoir
soin de tenir compte dans un employé.
J'ai souvent entendu dire que Boudan-
hon ne réouvrait pas tout cela.

Vous me parlez aussi de la retenue
faite aux employés des ateliers, cela ne
me paraît pas avoir une importance
sérieuse, elle peut causer plus d'em-
baras que de profits. Je n'entre du reste
dans ma pensée de ne porter la
journée de travail au-dessus de 10 h.
qu'en des circonstances extrêmes.
Je vous autorise donc à en faire
pour le mieux des intérêts et de la
bonne marche de l'usine dans le
réglement de cette question.

Je vous retourne ci-joint la lettre
de Desonois. Fournet, c'est à vous et
à l'utile de voir si il y a lieu de rem-
placer Guernut que, pour ma part,
j'ai toujours considéré comme un
mauvais employé, mais je pourrais
m'être trompé. Il faudrait dans tous
les cas s'assurer de la moralité de
ce Desonois.

Bien ne s'oppose à ce que vous
mettiez Poulet aux appointements.

Bien à vous

Godin